

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20230626-D_26_06_2023_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

Délibération n°26-06-2023-006

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 26 juin 2023*

Date de convocation	20 juin 2023
Date d'affichage	20 juin 2023

Membres en exercice	55
Membres présents	39
Votants	47 (dont 8 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 26 juin à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint Denis des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 37 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Eric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 2 - M. Michel ODEAU représenté par Mme Clara BONTEMPS, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

Pouvoirs : 8 – Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, Mme Patricia ÉDET ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE.

Etaient excusés : 8 - M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS, M. Pascal BOURGOIN, Mme Marie-Line LEDRU, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves HERMELINE.

**ECONOMIE : AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
RESTAURATION AMBULANTE SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DU
COUTIER À CHERRE-AU**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président, ,
Après en avoir délibéré,

EST INFORME :

- Que Monsieur ESSAIL EL HASSAN, gérant de la micro-entreprise du même nom en cours d'immatriculation, a émis le souhait d'exploiter son véhicule de restauration ambulante (food truck) sur la zone du Coutier, à raison de 4 fois par semaine :
 - o Jeudi de 13h à 22h
 - o Samedi de 13h à 22h
 - o Dimanche de 13h à 22h
- Que le camion restaurant occupera un emplacement déjà dédié à la même activité d'autres jours de la semaine : Zone du Coutier : emplacement d'environ 50 m², situé sur le parking à proximité des entreprises Ziegler et Pusterla.
- Que la Communauté de commune ne met aucun autre équipement à la disposition de l'occupant ;
- Que la convention d'occupation est signée pour une période de 6 mois renouvelable tacitement deux fois. Une modification par avenant peut intervenir quant à la fréquence d'occupation, le montant de la redevance sera révisé en conséquence

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public au profit de l'entreprise ESSAIL EL HASSAN.

VALIDE le montant de la redevance fixé à 60 € HT par mois et par emplacement payable par trimestre échu, sur demande de la Collectivité.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les avenants correspondants ainsi que tout acte lié à l'exécution de cette convention.

AUTORISE le Président ou son représentant à émettre les titres de recette correspondants.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 47
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 26 juin 2023

Pour extrait conforme
Le 27 juin 2023

Le Président

M. Didier REVEAU